

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 543 (2022)-4

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 6 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 543 (2022)-4 relatif aux usages conditionnels
numéro 543 (2022)

De plus, ce règlement est entré en vigueur le 17 octobre 2025, date à laquelle la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 27 octobre 2025

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 27 octobre 2025.

Donné à Carignan, ce 27 octobre 2025.

Ève Poulin, avocate
Greffière